



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FEUILLE DE ROUTE

# Médias et développement 2023-2027

La feuille de route Médias et développement présente l'approche de la France en matière de développement médias à l'étranger pour la période 2023-2027. Elle a été rédigée par l'équipe de la sous-direction de la Culture et des médias de la direction générale de la Mondialisation, de la culture, de l'enseignement supérieur et du développement international (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) avec l'appui de son opérateur Canal France International (CFI), en charge de la mise en œuvre de la politique française d'aide au développement dans le domaine des médias.

Ce document stratégique est le résultat d'une large consultation ayant rassemblé les différents acteurs du secteur, ainsi que la totalité des services du MEAE concernés par la problématique.

Cette feuille de route a été inspirée par les nombreuses contributions des acteurs auditionnés : France Médias Monde (FMM), groupe AFD, Expertise France, Reporters Sans Frontières, CLEMI, ARCOM, IRD, IFPIM, organisations internationales (Nations Unies, Unesco, OCDE, OSCE, OIF), acteurs du développement médias, experts spécialistes de l'éducation aux médias et de la lutte contre la désinformation, réseaux d'experts, notamment le Global forum for media development (GFMD) qui a permis de réunir des acteurs internationaux intervenants dans le champ du développement médias (BBC Media Action, US Aid, Fondation Hirondelle...), centres de formation des journalistes (notamment le réseau Théophraste réunissant les centres francophones de formation au journalisme) ainsi que Pierre Jacquemot, ancien ambassadeur.

Sa publication intervient par ailleurs dans le contexte du lancement des États généraux de l'information en France.

# Table des matières

<b>Le développement médias : une priorité française et internationale</b>	<b>4</b>
FAIRE DES MÉDIAS UN CHAMP D'ACTION CENTRAL DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	5
<b>Ambitions de la feuille de route</b>	<b>7</b>
DESTINATAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE	7
CADRE D'INTERVENTION	8
<b>Axes stratégiques</b>	<b>10</b>
OBJECTIF GÉNÉRAL 1. AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DES MÉDIAS	10
Objectif spécifique 1.1. Renforcer la législation au niveau international, encourager la régulation et l'autorégulation dans les pays d'intervention	11
Objectif spécifique 1.2. Renforcer les cadres permettant de développer la structuration et la viabilité économique des médias	12
Objectif spécifique 1.3. Renforcer la capacité des acteurs institutionnels à développer l'éducation aux médias et à l'information	12
Objectif spécifique 1.4. Renforcer la sécurité physique et numérique des journalistes	13
Objectif spécifique 1.5. Réguler l'activité des plateformes numériques et le recours à l'intelligence artificielle	13
OBJECTIF GÉNÉRAL 2. APPUYER LA PRODUCTION D'INFORMATIONS FIABLES ET DE QUALITÉ, INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION	15
Objectif spécifique 2.1. Renforcer les capacités des médias et de leurs personnels, en particulier des fact-checkeurs	16
Objectif spécifique 2.2. Renforcer les capacités techniques des médias	16
Objectif spécifique 2.3. Faciliter la mise en réseau des fact-checkeurs	17
Objectif spécifique 2.4. Renforcer la capacité des acteurs de la société civile et des médias à développer l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique	17
Objectif spécifique 2.5. Faciliter l'accueil des journalistes en exil et l'établissement de rédactions en exil	18
OBJECTIF GÉNÉRAL 3. RENFORCER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LES ODD ET LES ENJEUX GLOBAUX	19
Objectif spécifique 3.1. Renforcer les capacités des médias locaux à s'emparer des enjeux du développement durable et des enjeux globaux	20
Objectif spécifique 3.2. Appuyer les médias français en capacité de diffuser au plus près des populations des pays du Sud une information de qualité sur les ODD et les enjeux globaux	21
OBJECTIF GÉNÉRAL 4. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS	22
Objectif spécifique 4.1. Soutenir une approche partenariale et innovante du développement médias	23
Objectif spécifique 4.2. Renforcer la coordination entre les acteurs français du développement médias	23
Objectif spécifique 4.3. Encourager la prise en compte du développement des médias dans les projets et politiques de l'Union européenne et des organisations régionales et internationales	24
<b>Annexe 1</b>	<b>25</b>
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	25
<b>Cartographie des acteurs</b>	<b>26</b>

# Le développement médias : une priorité française et internationale

Le contexte géopolitique actuel a précipité l'urgence de renforcer le dispositif de la France pour promouvoir l'information de qualité, libre, plurielle et fiable, en articulant démarches politiques, dispositifs de soutien à l'écosystème des médias et lutte contre les manipulations de l'information. La fragilité économique que peuvent connaître les médias dans de nombreux pays de même que l'inflation massive des contenus trompeurs ou manipulés en raison du manque de modération des contenus sur les réseaux sociaux impliquent une action renouvelée en faveur de la résilience médiatique et de l'intégrité de l'information.

**Les annonces françaises et internationales de ces derniers mois viennent conforter cette trajectoire :**

- > **L'annonce en juillet d'un prix du courage journalistique** à la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs 2023.
- > **Le lancement d'un plan de « résilience démocratique »** lors de la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs 2022.  
Le soutien aux médias en constitue un axe essentiel et prioritaire incluant le soutien à l'environnement de l'information, les réseaux de fact-checkeurs, les journalistes d'investigation, les influenceurs, etc ; dès lors qu'ils permettent au grand public d'accéder à des informations fiables.
- > Dans le cadre du Forum de Paris sur la Paix en novembre 2022, l'annonce de **l'installation du siège du Fonds international pour les médias d'intérêt public (IFPIM) à Paris et du soutien de la France, à hauteur de 13 M€ pour 2023-2024, auxquels s'ajoute 1M€ via l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).**  
Le Fonds a pour objectif de soutenir financièrement des médias indépendants et d'intérêt public dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. Ce choix atteste de l'engagement de notre pays et de sa diplomatie en faveur de la liberté de la presse et de l'indépendance des médias. L'IFPIM rejoint pleinement les initiatives de la diplomatie française en faveur d'un espace mondial de l'information libre, démocratique et de confiance. Le partenariat entre la France et l'IFPIM repose également sur l'expertise que les opérateurs et médias publics français pourront apporter aux activités de ce Fonds, en particulier dans l'espace francophone.
- > La France poursuit également les efforts engagés à travers le **Partenariat information et démocratie**, lancé en 2019 avec Reporters sans frontières, qui réunit aujourd'hui 51 États.  
Le deuxième sommet ministériel, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2022, a permis de réunir le soutien

d'une coalition d'États pour l'« Initiative pour la confiance dans le journalisme » (*Journalism Trust Initiative - JTI*), d'évoquer les moyens d'assurer la soutenabilité économique des médias indépendants, ainsi que de présenter le projet d'Observatoire pour l'information et la démocratie lancé lors du Forum de Paris sur la Paix. Dans ce cadre, la France fait la promotion active de la JTI, un outil de certification indépendante et transparente développé par Reporter Sans Frontière (RSF) pour favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d'indépendance. Ces initiatives doivent contribuer au « Pacte mondial sur le numérique », proposé par le Secrétaire général des Nations Unies, et en particulier au projet d'établir un « code de conduite sur l'intégrité de l'information ».

- > Le discours de la Ministre pour ses vœux à la presse 2023 qui souligne le rôle clef joué par les acteurs de l'information dans la lutte contre la désinformation et notre volonté de les soutenir.
- > Le discours du Président de la République en février 2023 a permis de détailler ses priorités et sa méthode pour **approfondir le partenariat entre la France, l'Europe et le continent africain.**  
« Nous allons, dit-il, passer d'une logique d'aide à une logique d'investissement solidaire et partenariale ». Cet agenda partenarial se traduit concrètement dans notre approche de la coopération et dans cette feuille de route Médias et développement.
- > À la suite de la réunion du Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023, les membres du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) ont adopté de nouvelles orientations de la politique de coopération internationale et du développement le 17 juillet 2023.

Des décisions ont été prises pour accentuer l'efficacité et l'impact de l'action de la France en matière d'investissement solidaire et durable (ISD) et répondre ainsi de manière plus pertinente aux besoins et aux enjeux de développement de nos pays partenaires. Parmi les 10 objectifs politiques prioritaires de notre politique de solidarité figure le soutien aux droits humains, la démocratie, et la lutte contre la désinformation.

Le rôle de la politique d'ISD comme pilier de la politique étrangère de la France est réaffirmé. Cette politique est à la fois un vecteur de solidarité et d'influence, et s'inscrit, plus que jamais, dans une logique de partenariat et de valeurs partagées.

## FAIRE DES MÉDIAS UN CHAMP D'ACTION CENTRAL DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Le développement des médias généralistes ou spécialisés (d'information notamment) doit s'affirmer comme un champ d'action central et transversal de la politique de coopération de la France car l'intégrité de l'information est une condition à la transparence et l'appropriation de tous les autres enjeux de solidarité.

En effet, un journalisme indépendant et responsable, des médias libres, pluralistes et de qualité, constituent un élément clé d'une démocratie et d'un État de droit et d'un espace numérique promouvant l'intégrité de l'information. Facilitateurs d'une bonne compréhension de l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, les médias sont à même de **susciter des changements de société** sur les questions de santé, de climat, de gouvernance, d'éducation, d'égalité de genres et de droits humains. Ils offrent des **espaces de débat nécessaires à la démocratie** et agissent donc en faveur de l'échange et du dialogue. Ils peuvent également contribuer à **renforcer l'inclusion économique et socio-politique des populations**, notamment des plus jeunes et des femmes, et la diffusion de messages porteurs de solutions. Dans un contexte du développement de la désinformation, ils constituent des acteurs clés pour offrir l'accès à une information vérifiée, fiable, indépendante et de qualité. Plus particulièrement, l'ODD 16 : « Paix, justice et institutions efficaces » prévoit à l'article 16.10 de garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. C'est dans cet esprit que cette feuille de route entend participer au **renforcement du droit à l'information fiable** afin de promouvoir l'avènement d'un espace numérique promouvant une intégrité informationnelle et de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable.

Cette politique s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité renforcée des médias, du fait du développement des réseaux sociaux et de l'essor de producteurs de contenus ne répondant pas aux standards journalistiques, de fragilisation de modèle économique de ce fait, ainsi que de la montée des atteintes et violences à leur encontre.

Cette politique doit être menée en faveur des médias issus des pays d'actions prioritaires, notamment la zone Afrique et Méditerranée, mais également des zones dont l'actualité tragique et récente rappelle l'importance : le voisinage Est européen, dont l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie (à travers le soutien des journalistes en exil), la Moldavie et les Balkans occidentaux, ainsi que les autres pays du pourtour de la Mer Noire (la Géorgie, l'Arménie et la Turquie), la région Indopacifique et l'Amérique latine.

Le **développement des médias est l'affaire de tous**, et ne peut se construire qu'avec une pluralité d'acteurs. Ainsi, selon les indicateurs de développement médias définis par l'UNESCO, il n'y a pas de secteur médiatique solide et pluraliste sans législation favorable au développement d'une presse indépendante, sans gouvernement ouvert aux débats, sans viabilité économique garantie, sans un public confiant dans les médias et disposant des clés pour décrypter le vrai du faux dans un monde où les fausses informations ébranlent les démocraties, le vivre-ensemble et le rapport à l'information en général.

À cette fin, la France souhaite adopter **une approche globale de cette action** en encourageant le **dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes**. Canal France International (CFI) étant le seul opérateur de l'État en charge du développement des médias, son rôle dans ce secteur est central, notamment à travers la sensibilisation de tous les acteurs du développement à l'importance du rôle des médias dans les évolutions de la société.

# Ambitions de la feuille de route

Cette feuille de route se fixe deux ambitions principales.

## 1. Renforcer la coordination des initiatives françaises dans le secteur

En matière de développement médias, la France est un acteur important : **plus de 40,2 M€ ont ainsi été alloués au financement de projets de soutien aux médias dans différents pays en 2022**. Un grand nombre d'acteurs français agissent dans ce secteur à travers des initiatives particulièrement variées. La feuille de route Médias et développement clarifie les rôles et contributions des différentes organisations, compte tenu de leur mandat et de la nature de leur action. Elle vise surtout à renforcer l'articulation et la complémentarité entre les interventions, afin d'accroître l'efficacité et la lisibilité de l'action de la France en faveur du développement de médias libres, professionnels et indépendants.

## 2. Identifier les priorités d'action de la France et les modalités d'intervention à privilégier

Cette feuille de route identifie les lignes stratégiques et les priorités de la politique française d'appui aux médias afin de donner un cadre de référence à tous les acteurs du secteur. Elle contribue à la promotion d'un modèle français et européen en faveur du **pluralisme, de la transparence et de l'indépendance des médias et de la défense de la liberté de la presse et du droit à l'accès à une information vérifiée, fiable, indépendante et de qualité**. Ce document vise également à améliorer l'action française de développement médias en identifiant des **modalités d'intervention efficaces**. Fondée sur les études de suivi évaluation et d'impact des projets dans le domaine des médias, la feuille de route devrait permettre de répondre au mieux aux besoins des partenaires et aux enjeux de l'aide publique au développement.

## DESTINATAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE

Cette feuille de route s'adresse à tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la définition et la mise en œuvre de la politique française d'aide au développement des médias.

Sont susceptibles d'être concernés par cette feuille de route, l'ensemble des acteurs et actrices de l'information, professionnels ou non et définis de manière très large, compte tenu de l'évolution permanente des techniques, des contenus, des mentalités et des comportements.

> Tous les médias exerçant une mission de service public, qu'ils soient publics ou commerciaux, communautaires ou citoyens, nationaux, régionaux ou locaux ;

- > L'ensemble des personnes qui sont impliquées dans la production d'information : journalistes, responsables éditoriaux et personnels techniques de la presse écrite, en ligne et audiovisuelle, fact-checkeurs et fact-checkeuses, blogueurs et bloggeuses, influenceurs et influenceuses, citoyens et collectifs de citoyens, organisations de la société civile, etc. ;
- > Créateurs et créatrices et/ou producteurs et productrices de contenus d'éducation par le divertissement (« edutainment ») ;
- > Responsables de médias ;
- > Organisations de la société civile actives dans les domaines des libertés de la presse, du droit à l'information et de l'éducation aux médias ;
- > Instances publiques de régulation et organisations d'auto-régulation.

## CADRE D'INTERVENTION

La feuille de route de la France en matière de développement médias s'inscrit dans la continuité de plusieurs initiatives et législations nationales et internationales :

### > Au niveau international

- Les objectifs du développement durable (ODD) définis par les Nations Unies et en particulier la cible 16.10 de l'objectif 16 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;
- Les déclarations, textes et initiatives (fonds internationaux) portées dans le cadre des Nations Unies, de l'UNESCO, de l'OIF de l'UE et de l'OCDE ;
- Le Partenariat international sur l'information et la démocratie, initié par la France et signé par 51 États.

### > Au niveau national

- La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;
- Les orientations adoptées par le Conseil Présidentiel du Développement (CPD) du 5 mai 2023 ;
- Les conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) adoptées le 17 juillet 2023 ;
- Les différentes stratégies interministérielles (notamment « droits humains et développement », « anticorruption », « prévention, résilience et paix durable », « société civile et engagement citoyen »).
- Les états généraux de l'information (EGI), qui se dérouleront de l'automne 2023 au printemps 2024.



# Axes stratégiques

La feuille de route présente les quatre objectifs généraux de la politique française en matière de développement médias. Chaque objectif général se décompose en différents objectifs spécifiques, eux-mêmes décrits à travers une liste indicative et non exhaustive d'actions déjà menées par des organisations françaises ou pouvant l'être dans le futur.

## OBJECTIF GÉNÉRAL 1

### Améliorer l'environnement autour des médias



La défense du pluralisme, de l'indépendance des médias et de la liberté de la presse, et de la liberté d'expression passe d'abord par l'amélioration de l'environnement juridique, politique et économique dans lequel les journalistes exercent leur métier. Pour ce faire, la France veillera à agir sur l'écosystème médiatique global et à soutenir les écosystèmes locaux dans quatre domaines spécifiques : la consolidation des législations locales sur les médias et des dispositifs de régulation et d'auto-régulation ; le soutien à la viabilité économique des médias ; le renforcement de la sécurité physique et numérique des journalistes ; ainsi que l'encadrement des plateformes numériques et du recours à l'intelligence artificielle.

#### Objectif spécifique 1.1

#### Renforcer la législation au niveau international, encourager la régulation et l'autorégulation dans les pays d'intervention

Le MEAE s'attachera à promouvoir au niveau international, dans les instances multilatérales comme dans les pays où elle dispose d'une représentation, la vision française et européenne de régulation des médias et de l'information afin de garantir la liberté d'expression et le pluralisme. Cette régulation suppose la participation de tous les acteurs internationaux et/ou nationaux, au premier rang desquels figurent les gouvernements et les autorités de régulation, mais également les organisations professionnelles, dans une perspective d'autorégulation, et les plateformes numériques. L'encadrement des publications diffusées sur des supports traditionnels ou numériques paraît aujourd'hui plus que nécessaire pour lutter contre les différentes formes de désinformation et les déstabilisations qu'elles sont susceptibles d'entraîner. Cela passe à la fois par le renforcement des autorités nationales de régulation et de leur indépendance, ainsi que par le soutien aux initiatives portées par des organisations multilatérales pour une régulation internationale de la production et de la diffusion de l'information.

Dans cette perspective, les acteurs français du secteur chercheront à :

- > Favoriser le renforcement au niveau international des cadres juridiques existants afin de valoriser une meilleure prise en compte de la liberté de la presse et du droit à l'information ;
- > Soutenir les institutions indépendantes de régulation, en particulier dans le cadre de réseaux francophones (REFRAM) et/ou régionaux (RIRM) ;
- > Encourager la mise en place de cadres législatifs nationaux favorables à l'indépendance éditoriale, aux systèmes de régulation et à la protection des sources ;
- > Soutenir les systèmes de co-régulation et d'autorégulation respectueux des libertés de la presse et d'expression dans les pays d'intervention ;
- > Développer et mettre en œuvre des outils de mesure de l'indépendance des médias ;
- > Soutenir les acteurs de la société civile spécialisés dans la liberté de la presse.

### Objectif spécifique 1.2

#### Renforcer les cadres permettant de développer la structuration et la viabilité économique des médias

La liberté des journalistes passe par la **défense de leur indépendance financière et leur juste rémunération** pour produire une information de qualité. L'existence de médias indépendants et économiquement viables est une garantie pour renforcer le pluralisme démocratique. Si les modèles de financement traditionnels des médias ont été mis à mal par l'arrivée des plateformes en ligne, la France participera au soutien des médias de service public et à la recherche de solutions innovantes pour **promouvoir de nouveaux modèles économiques** ne compromettant pas l'indépendance éditoriale des médias.

Afin de renforcer l'indépendance financière des médias et leur viabilité économique, les acteurs français impliqués dans le développement des médias veilleront à :

- > Encourager le financement des médias indépendants d'intérêt public et produisant des contenus de qualité ;
- > Développer la recherche de ressources non commerciales, en particulier à travers le financement participatif, et l'innovation pour élargir les audiences ;
- > Proposer un soutien matériel pour l'acquisition des outils nécessaires à la transformation numérique ;
- > Plaider en faveur de l'implication des banques de développement, et de la valorisation financière par les plateformes des contenus fiables ;
- > Soutenir la certification des médias selon la norme « *Journalism Trust Initiative* » (JTI) ;
- > Diffuser les recommandations issues des recherches sur la viabilité des médias produites par les organismes spécialisés.

### Objectif spécifique 1.3

#### Renforcer la capacité des acteurs institutionnels à développer l'éducation aux médias et à l'information

Face à l'accroissement des flux d'informations et à la multiplication des acteurs et des supports, l'éducation aux médias et à l'information a vocation à renforcer les capacités d'analyse et de discernement, et à créer les conditions d'une hiérarchie des sources, d'une lecture critique et distanciée de l'information. L'approche française vise à inculquer une culture médiatique et numérique dans le parcours scolaire.

- > Travailler en partenariat avec les ministères locaux pour développer l'éducation aux médias et à l'information à différentes échelles et en langues locales ;
- > Soutenir la valorisation des ressources (plateformes éducatives, archives,...) et de l'expertise française dans le domaine ;
- > Participer à la formation des enseignants à l'éducation aux médias et à l'information.

### Objectif spécifique 1.4

#### Renforcer la sécurité physique et numérique des journalistes

Tout comme la promotion et la défense de la liberté d'expression, la **protection des journalistes constitue une priorité de la politique étrangère de la France**. Les journalistes étant la cible de violences croissantes, il est urgent d'agir et de se mobiliser pour assurer leur sécurité physique et numérique.

Dans cette perspective, la France s'engage à :

- > Renforcer l'appui à la sécurité des journalistes, en particulier celle des journalistes d'investigation, notamment via des formations dédiées à l'exercice dans un environnement hostile ;
- > Continuer à lutter contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes ;
- > Mettre en valeur l'importance de la mission des journalistes sur les terrains les plus hostiles au travers de la création d'un prix du courage journalistique ;
- > Promouvoir des mécanismes de dénonciation et d'interpellation des gouvernements impliqués dans des violences faites aux journalistes ;
- > Amplifier les actions de plaidoyer auprès des États membres des organisations internationales ;
- > Faciliter l'exil des journalistes en danger ;
- > Proposer un accompagnement psycho-social et juridique pour les journalistes en exil ;
- > Lutter contre l'impunité des messages de haine ou de harcèlement en ligne ;
- > Assurer la continuité de l'information au bénéfice des personnes réfugiées et dans les zones de guerre ;
- > Accompagner les médias en tant que leviers de cohésion sociale et de sortie de crise dans les zones fragiles.

### Objectif spécifique 1.5

#### Réguler l'activité des plateformes numériques et le recours à l'intelligence artificielle

Enfin, il s'agit de relever le défi de la complexification de l'écosystème des médias, qui évolue au gré des avancées technologiques, telles que le développement des plateformes numériques, l'émergence de l'intelligence artificielle et le développement des manipulations de l'information. Face à ces récentes transformations du secteur, **la France promeut de nouveaux cadres de régulation** pour promouvoir l'intégrité de l'information, protéger la profession journalistique et l'accès à une information fiable, vérifiée, indépendante et de qualité.

Dans ce domaine, la France veillera à :

- > Agir au niveau bilatéral et multilatéral en faveur de la régulation de l'espace mondial de l'information, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation des grandes plateformes, sur les sujets prioritaires tels que la lutte contre la désinformation, le harcèlement en ligne et les discours haineux, et pour le droit à l'information fiable ;

- > Agir en faveur du développement de cadres légaux permettant la mise en place de régulations nationales et internationales préservant autant la qualité de l'information que la liberté d'expression, en faisant notamment la promotion du cadre européen (DSA, MFA, ...) en cours de construction ;
- > Soutenir les pays qui le souhaitent dans leurs discussions avec les grandes plateformes numériques, notamment dans l'espace francophone ;
- > Plaider en faveur d'une régulation du développement de l'intelligence artificielle, en particulier à travers le projet de règlement européen pour l'IA (AI Act).

## OBJECTIF GÉNÉRAL 2

# Appuyer la production d'informations fiables et de qualité, intensifier la lutte contre la désinformation





À l'heure où les manipulations de l'information s'intensifient, contribuant à bousculer les équilibres internes, y compris dans les sociétés démocratiques, le MEAE veillera à **approfondir le soutien aux journalistes et aux acteurs de la société civile** afin d'échanger avec eux les outils, les avancées techniques et les **bonnes pratiques en matière de lutte contre ce phénomène**. Le MEAE identifie cinq objectifs prioritaires : le renforcement des capacités professionnelles des acteurs de l'information, en particulier des fact-checkeurs ; la facilitation de leur mise en réseau ; le renforcement des capacités techniques des médias ; le soutien aux acteurs locaux de l'éducation aux médias et de la citoyenneté numérique ; et l'accueil de journalistes et de rédactions en exil.

### Objectif spécifique 2.1

#### Renforcer les capacités des médias et de leurs personnels, en particulier des fact-checkeurs

Les journalistes sont les acteurs les mieux armés et les plus légitimes pour lutter contre le phénomène de la désinformation et promouvoir une information vérifiée et de qualité. Dans les pays concernés, la France apporte un soutien aux acteurs médiatiques et de la société civile, des partenaires essentiels dans la lutte contre la désinformation, afin de renforcer leurs compétences professionnelles dans ce domaine. De manière générale, les organisations françaises du développement médias veilleront à développer une **approche large et diversifiée de la formation** (en termes de thématiques et de publics), et à adopter une **démarche attentive aux besoins des partenaires**, ainsi qu'à **l'utilisation des langues locales**.

Dans ce but, la France poursuit les objectifs suivants :

- > Identifier l'ensemble des acteurs contribuant à la lutte contre la désinformation ;
- > Diversifier l'offre de formation dédiées au fact-checking et à la vérification de l'information, en fonction des spécificités de chaque contexte et élargir le public bénéficiaire ;
- > Co-construire les programmes de formation avec les partenaires, valoriser des experts originaires des pays d'intervention et privilégier le recours aux langues locales ;
- > Appuyer le développement de filières locales de formation aux métiers du journalisme, et soutenir les médias locaux et communautaires actifs dans la formation ;
- > Encourager les programmes d'échanges et d'accueil de journalistes.

### Objectif spécifique 2.2

#### Renforcer les capacités techniques des médias

Les médias doivent pouvoir s'adapter techniquement pour assurer la diffusion de leurs programmes en prenant le virage du numérique, dont les coûts sont extrêmement élevés. Pour s'adapter, il faut notamment tenir compte de la réalité énergétique. Or, la pérennité des équipements et la problématique de leur maintenance (panneaux solaires, ...) est un préalable au développement de médias.

La France veillera ainsi à :

- > Intégrer les coûts d'équipements, par exemple solaires, et possiblement leur maintenance dans les projets soutenus ;
- > Accompagner les médias dans leur transformation numérique ;
- > Prendre en compte l'isolement de certaines régions et les besoins pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) des communautés mal desservies dans le monde.

### Objectif spécifique 2.3

#### Faciliter la mise en réseau des fact-checkeurs

La lutte contre la désinformation étant globale, les professionnels de l'information ont intérêt à **travailler ensemble et partager les bonnes pratiques** dans le domaine. Le MEAE participera à l'émergence de réseaux structurés de journalistes spécialistes de la vérification de l'information (« fact-checking »).

Les activités suivantes pourront contribuer à cet effort de mise en réseau :

- > Mettre en place des programmes de formation à l'échelle régionale ;
- > Organiser régulièrement des rassemblements physiques pour renforcer les réseaux internationaux ;
- > Recourir à l'interprétariat et à la traduction pour décloisonner et faciliter les échanges entre fact-checkeurs ;
- > Encourager la coopération entre les réseaux de fact-checkeurs entre eux, ainsi qu'avec les écoles de journalisme européennes.

### Objectif spécifique 2.4

#### Renforcer la capacité des acteurs de la société civile et des médias à développer l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique

L'éducation aux médias et le développement de la citoyenneté numérique des populations sont également des leviers dans la lutte contre la désinformation. Les citoyens doivent pouvoir exercer leur esprit critique pour mieux décrypter l'information et ainsi éviter les tentatives de manipulation. C'est pourquoi le MEAE s'attachera également à promouvoir **les compétences clés en matière d'éducation aux médias et de citoyenneté numérique** auprès des utilisateurs et participera à leur généralisation.

Ainsi, la France sera particulièrement attentive aux actions suivantes :

- > Mener un plaidoyer pour faire de l'éducation aux médias et à l'information une priorité de l'aide au développement des médias ;
- > Promouvoir l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique dès le plus jeune âge, mais également auprès des adultes, y compris les professionnels des médias eux-mêmes ;
- > Travailler en partenariat avec les organisations de la société civiles (OSC), les médias ainsi que les diasporas, pour développer l'éducation aux médias et à l'information à différentes échelles et en langues locales ;

- > Soutenir le développement de réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour renforcer les actions et les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information ;
- > Organiser des événements pour renforcer la connaissance de l'éducation aux médias et à l'information (conférences, séminaires de réflexion...).

#### Objectif spécifique 2.5

### Faciliter l'accueil des journalistes en exil et l'établissement de rédactions en exil

Enfin, la France juge essentiel le rôle des journalistes et des acteurs de la société civile en exil dans la diffusion d'informations fiables et vérifiées, à destination à la fois de leurs concitoyens restés sur place, des diasporas, mais également du reste du monde. Au regard de la dégradation du contexte international, **le risque d'un accroissement significatif du nombre de journalistes et médias contraints de quitter leur pays semble très élevé.** Le MEAE leur apportera un soutien afin de les aider à poursuivre leur travail et à le diffuser auprès du plus grand nombre, faisant ainsi de la France l'une des principales terres d'accueil des journalistes en exil.

Dans cette perspective, la France s'engage à :

- > Veiller à la sécurité des journalistes en exil en France ;
- > Aider au départ des journalistes menacés dans leur pays vers des lieux ou des pays plus sûrs ;
- > Proposer un accompagnement multidimensionnel aux journalistes en exil en France souhaitant poursuivre leur activité : accompagnement socio-culturel, soutien psycho-social, conseils juridiques et administratifs, renforcement des capacités éditoriales, managériales, numériques et cyber, mise en réseau, etc ;
- > Soutenir des initiatives en faveur des médias en exil pour faciliter la création de nouveaux médias et les accompagner sur le long terme.

## OBJECTIF GÉNÉRAL 3

# Renforcer la production et la diffusion d'informations sur les ODD et les enjeux globaux



La réalisation des objectifs de développement durable (ODD), priorité de la politique extérieure de la France, est un enjeu qui concerne **le quotidien des populations dans les pays du Nord comme du Sud**. Dans cette bataille, les journalistes jouent un rôle central pour couvrir les enjeux globaux du développement de manière éclairée et indépendante. Les médias doivent fournir aux citoyens les informations nécessaires pour comprendre ces problématiques, et sensibiliser les autorités politiques afin de trouver des solutions pérennes. Pour ces différentes raisons, le MEAE souhaite **renforcer la couverture médiatique des ODD et des enjeux globaux**, en particulier l'égalité femmes-hommes et le respect des droits humains, tout en veillant à l'indépendance éditoriale des médias. Cela passe notamment par la consolidation des collaborations entre les professionnels de l'information, les acteurs de la société civile et les scientifiques, afin de permettre aux premiers de produire une information critique et analytique. Il ne s'agit pas de faire des journalistes des professionnels du développement, mais de leur donner les moyens de couvrir ces enjeux auprès de leurs concitoyens. Le MEAE encourage également les collaborations entre les médias français et leurs homologues dans les pays du Sud pour contribuer à une meilleure couverture internationale de ces enjeux.

### Objectif spécifique 3.1

#### **Renforcer les capacités des médias locaux à s'emparer des enjeux du développement durable et des enjeux globaux**

Les ODD et les enjeux globaux (droits humains, santé, alimentation, lutte contre le changement climatique, égalité de genre, paix, etc.) ont un impact très concret sur la vie quotidienne des populations, ce qui rend le rôle des médias locaux particulièrement important. Le MEAE apporte son soutien aux professionnels de l'information dans leur travail et encourage leur mise en relation avec les scientifiques et les acteurs de la société civile.

La France veillera à :

- > Soutenir les projets menés par des médias et/ou des acteurs de la société civile visant à favoriser la circulation d'une information indépendante sur les thématiques du développement (droits humains, égalité femmes-hommes, environnement, santé, éducation...);
- > Favoriser les partenariats et la collaboration entre les médias et les OSC impliquées dans la promotion des ODD ;
- > Faciliter la participation de journalistes du Sud à des forums régionaux et internationaux (COP, Forum de Paris sur la Paix, One Planet Summit, etc.).

### Objectif spécifique 3.2

#### **Appuyer les médias français en capacité de diffuser au plus près des populations des pays du Sud une information de qualité sur les ODD et les enjeux globaux**

Les médias français ont un rôle à jouer, aux côtés de leurs homologues des pays du Sud, dans la couverture des enjeux globaux et du développement. Le MEAE soutient donc les collaborations entre professionnels de l'information et appuie les médias français en mesure de proposer une information pertinente et de proximité (dans leurs langues) aux populations du Sud.

Dans ce domaine, la France soutiendra les actions visant à :

- > Proposer la fourniture d'informations de qualité à des médias locaux ;
- > Apporter un appui à la production d'émissions thématiques diffusées en langues locales ;
- > Financer, en parallèle de son soutien aux médias du Sud, certains programmes de médias français diffusés en langues locales contribuant à la couverture des questions relatives aux ODD et aux enjeux globaux.

## OBJECTIF GÉNÉRAL 4

# Améliorer l'efficacité des actions en faveur du développement des médias



Le quatrième objectif de cette feuille de route consiste à renforcer l'efficacité des actions de développement médias. Dans la logique de l'agenda transformationnel promu par le président de la République, la France souhaite mener **une politique participative, construite avec les partenaires locaux et adaptée aux contextes d'intervention**. Il est également nécessaire que l'effort français dans ce domaine soit coordonné et que les échanges et collaborations entre les organisations françaises, francophones et internationales actives dans le développement médias, soient encouragés. Enfin, l'ambition de la France est de faire des médias un champ d'action central des politiques de développement reconnu par les institutions européennes et internationales.

### Objectif spécifique 4.1

#### Soutenir une approche partenariale et innovante du développement médias

La France approfondira la logique partenariale avec les médias du Sud, en privilégiant toujours la co-construction et la co-mise en œuvre des projets. L'évolution des écosystèmes médiatiques et leur complexification impliquent **un dialogue nourri et des échanges d'expertise avec nos partenaires** afin d'être en capacité de s'adapter à leurs besoins et aux contextes locaux. La France encourage également les initiatives innovantes qui visent à améliorer les projets de développement médias, comme les études de besoins, d'audience et d'impact, l'élaboration de stratégies d'accompagnement sur le long terme et adaptées aux priorités thématiques locales, ou le renforcement de la coopération avec les acteurs associatifs et universitaires spécialisés.

La France soutiendra les actions suivantes :

- > Mettre les partenaires au centre des projets et favoriser la co-construction et la co-mise en œuvre ;
- > Recourir aux experts locaux pour proposer des réponses adaptées aux besoins du terrain ;
- > Faciliter la mise en relation entre les réseaux associatifs et scientifiques nationaux et les journalistes ;
- > Communiquer sur leurs projets auprès du grand public et des acteurs concernés, dans un souci de transparence et de visibilité.

### Objectif spécifique 4.2

#### Renforcer la coordination entre les acteurs français du développement médias

Pour accentuer l'efficacité et l'impact de son action, le MEAE encourage la coordination et les synergies entre l'ensemble de ses services et les acteurs impliqués dans le développement des médias. Dans un souci d'harmonisation des politiques de développement, souligné dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le ministère souhaite **renforcer la concertation entre les bailleurs et opérateurs** ainsi que le partage d'informations pour assurer l'efficacité de cette politique.

À l'avenir, la France encouragera la poursuite des objectifs suivants :

- > Créer des espaces d'échanges et de partage d'informations entre bailleurs, opérateurs et acteurs du MEAE intervenant dans le secteur de l'aide au développement médias ;
- > Améliorer la coordination des acteurs du MEAE actifs dans le secteur de l'aide au développement médias ;
- > Veiller à la cohérence et à la complémentarité entre toutes les initiatives internationales et multilatérales de promotion de la liberté de la presse et de l'accès à l'information fiable, soutenues par la France : IFPIM, Media Freedom Coalition, Partenariat pour l'information et la démocratie, etc.

#### Objectif spécifique 4.3

### Encourager la prise en compte du développement des médias dans les projets et politiques de l'Union européenne et des organisations régionales et internationales

Enfin, la France s'attachera à faire des médias un champ d'action central des politiques de développement. Le MEAE souhaite renforcer le dialogue entre les acteurs du développement et les acteurs médiatiques, tout en faisant la promotion du rôle transversal des médias auprès des institutions et organisations régionales et internationales.

Dans cette perspective, le MEAE s'engage à :

- > Encourager l'ensemble des acteurs institutionnels (bailleurs, agences, société civile) à travailler avec les médias ;
- > Encourager les bailleurs internationaux à s'engager en faveur du soutien aux médias et du droit à une information fiable (en particulier UE et banques régionales de développement) ;
- > Sensibiliser au rôle central des médias dans la réussite des projets de développement ;
- > Faire la promotion des objectifs développés dans cette feuille de route dans les instances internationales.

# Annexe 1

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

**AFD** : Agence française de développement

**APD** : Aide publique au développement

**ARCOM** : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

**CDCS** : Centre de crise et de soutien

**CFI** : Canal France International

**CICID** : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

**CLEMI** : Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

**COP** : Conférence des parties

**DCP** : Direction de la communication et de la presse

**DGM** : Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

**DGP** : Direction générale des affaires politiques et de sécurité,

**EMI** : Éducation aux médias et à l'information

**ERIM** : Equal Rights and Independent Media

**FMM** : France Médias Monde

**FID** : Forum sur l'information et démocratie

**GFMD** : Global Forum for Media Development

**IFPIM** : International Fund for Public Interest Media

**IRD** : Institut de recherche et de développement

**ISD** : Investissement solidaire et durable

**JTI** : Journalism Trust Initiative

**MEAE** : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

**NUOI** : Direction des Nations unies et des organisations internationales

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD** : Objectifs du développement durable

**OIF** : Organisation internationale de la francophonie

**OSCE** : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**REFRAM** : Réseau francophone des régulateurs de médias

**RIRM** : Réseau des instances de régulation méditerranéennes

**RSF** : Reporters sans frontières

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

# Cartographie des acteurs

		Acteurs publics français										Partenaires						
		MEAE	CFI	FMM	INA	AFD/ Expertise France (bailleurs)	Expertise France (opérateur)	ARCOM	Collectivités locales	CLEMI	Instituts de recherche	RSF	FID	Union européenne	Organisations internationales	IFPIM	ONG françaises	ONG locales et internationales
<b>Objectif général 1</b> : Améliorer l'environnement autour des médias	1.1 : Renforcer la législation au niveau international, encourager la régulation et l'autorégulation dans les pays d'intervention	X	X				X				X	X	X	X				
	1.2 : Renforcer les cadres permettant de développer la structuration et la viabilité économique des médias	X	X								X	X	X	X	X			
	1.3 : Renforcer la capacité des acteurs institutionnels à développer l'éducation aux médias et à l'information	X	X		X	X		X		X			X	X			X	
	1.4 : Renforcer la sécurité physique et numérique des journalistes	X	X	X							X		X	X		X		
	1.5 : Réguler l'activité des plateformes numériques et le recours à l'Intelligence artificielle	X				X	X	X			X	X	X		X			
<b>Objectif général 2</b> : Appuyer la production d'informations fiables et de qualité, intensifier la lutte contre la désinformation	2.1 : Renforcer les capacités des médias et de leurs professionnels, en particulier des fact checkers	X	X	X	X	X			X						X	X	X	X
	2.2 : Renforcer les capacités techniques des médias	X		X		X									X			
	2.3 : Faciliter la mise en réseau des fact-checkeurs	X	X						X				X	X		X	X	X
	2.4 : Renforcer la capacité des acteurs de la société civile et des médias à développer l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique	X	X	X	X	X			X				X	X		X	X	X
	2.5 : Faciliter l'accueil des journalistes en exil et l'établissement de rédactions en exil	X	X					X			X		X	X		X	X	
<b>Objectif général 3</b> : Renforcer la production et la diffusion d'informations sur les ODD et les enjeux globaux	3.1 : Renforcer les capacités des médias locaux à s'emparer des enjeux du développement durable et des enjeux globaux	X	X			X				X						X	X	
	3.2 : Appuyer les médias français en capacité de diffuser au plus près des populations des pays du Sud une information de qualité sur les ODD et les enjeux globaux	X		X														
<b>Objectif général 4</b> : Améliorer l'efficacité des actions en faveur du développement des médias	4.1 : Soutenir une approche partenariale et innovante du développement médias	X	X			X			X	X					X	X	X	X
	4.2 : Renforcer la coordination entre les acteurs français du développement médias	X	X			X												
	4.3 : Encourager la prise en compte du développement des médias dans les projets et politiques de l'Union européenne et des organisations régionales et internationales	X				X			X			X						

---

**Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères**

**Direction générale de la mondialisation,  
de la culture, de l'enseignement  
et du développement international**

27, rue de la Convention  
75732 Paris CEDEX 15